

Département de Seine et Marne
Arrondissement de PROVINS
Canton de Villiers Saint Georges



Commune de Melz-sur-Seine
01-64-00-74-43

Mairie.melz-sur-seine@orange.fr

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN - 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON - 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN - 3^{ème} Adjoint, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Dominique GAUFILLIER, Monsieur Hervé MANDON, Madame Nathalie TAVOLETTA.

Absent non excusé : Monsieur Pape DIOUF

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Nathalie TAVOLETTA.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du 10 décembre 2012 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H40.

DELIBERATION POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la procédure du PLU qui a été arrêté le 18 juin 2012, celui-ci doit être soumis à enquête publique par le Maire, dans les formes prévues par les articles 7 à 21 du décret modifié N°85-453 du 23 avril 1985, pris pour l'application de la loi N°83-260 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal qu'il a saisi, en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur, le Tribunal Administratif de Melun et qu'il a adressé, à cette fin, une demande précisant l'objet de l'enquête.

Le Président du Tribunal Administratif doit donc désigner dans un délai de quinze jours un commissaire enquêteur.

Le Maire, après consultation du commissaire enquêteur, doit ensuite préciser par arrêté.

1. L'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et sa durée, qui ne peut ni être inférieure à un mois, ni, sauf prorogation d'une durée maximum de quinze jours décidée par le commissaire enquêteur, excéder deux mois ;
2. Les lieux ainsi que les jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.
3. Les noms et qualité du commissaire enquêteur.
4. Les lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations ;
5. Les lieux où à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de lancer l'enquête publique relative au plan local d'urbanisme.

8 VOIX POUR

ADHESION AU SIESM DE LA COMMUNE DE CESSON

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le courrier du SIESM demandant à ce que le Conseil Municipal délibère sur l'adhésion de la commune de Cesson au SIESM 77.

Vu la loi N°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33 ;

Vu la délibération N°2012-61 du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adhésion de la commune de Cesson au SIESM.

8 VOIX POUR

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET COMMUNE

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits d'investissement pour régler une facture en attente, il rappelle que les factures d'investissement ne peuvent être mandatées qu'à partir du moment où le budget est voté.

Il est possible d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur de $\frac{1}{4}$ du budget de l'année précédente sans prendre en compte le chapitre 16 et ce pour pouvoir régler des factures avant le vote du budget.

Le Maire demande donc aux Membres du Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur de 18 997.94 €, soit $\frac{1}{4}$ du budget voté en 2012 en investissement d'un montant de 75 991.77 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** l'ouverture de crédits à hauteur de ¼ du budget voté en 2012 soit une ouverture de crédits de dépenses 18 997.94 €, en section d'investissement.

8 VOIX POUR

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET EAU

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits d'investissement pour régler une facture en attente, il rappelle que les factures d'investissement ne peuvent être mandatées qu'à partir du moment où le budget est voté. Il est possible d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur de ¼ du budget de l'année précédente et ce pour pouvoir régler des factures avant le vote du budget.

Le Maire demande donc aux Membres du Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur de 16 434.79 €, soit ¼ du budget voté en 2012 en investissement d'un montant de 65 739,19 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** l'ouverture de crédits à hauteur de ¼ du budget voté en 2012 soit une ouverture de crédits de dépenses de 16 434,79 € en section d'investissement.

8 VOIX POUR

DIVERS TRAVAUX D'AMENAGEMENT - DEVIS

Traitement des eaux pluviales.

Le Maire présente un devis de l'entreprise Roussey pour réaliser des travaux de traitement des eaux pluviales dans la rue de Melz, hameau de Maluny et ce pour un montant initial de 41 956€ HT. Il explique que cette entreprise en charge des travaux d'interconnexion pour l'eau potable a été contactée, suite à la demande du maire, par Stéphane Gillis, Maitre d'œuvre de ces travaux et que l'entreprise a réalisé un autre devis pour un montant de 31 288.50€.

Le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis pour ces travaux. L'entreprise TP Maire et l'entreprise PAGOT seront sollicitées pour un devis.

Broyeur en réparation chez les Etablissements Lepatre.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à un incident (choc contre une pierre) le broyeur de la commune a été abimé. Celui-ci a été acheté en 2008, le devis établi par Lepâtre relatif à sa réparation s'élève à un montant de 1 887.94€ HT.

La réflexion est de savoir s'il est préférable d'acheter un nouveau broyeur ou de le réparer.

Des devis complémentaires seront donc demandés à l'entreprise Chemin et aux Etablissement Lepatre pour l'acquisition d'un broyeur.

Jean-Pierre Rocipon propose de demander à un habitant du village propriétaire de l'ancien broyeur de la commune s'il lui est possible d'intervenir ponctuellement pour l'entretien des bas côtés des routes.

Volets de la salle polyvalente

Les volets de la salle étant vétustes (d'origine : 1995), un devis a été demandé par Jean-Pierre Rocipon afin de les remplacer.

Deux devis sont donc proposés :

Le premier devis pour des volets en bois s'élève à la somme de 8337,43€ HT.

Le deuxième pour des volets en alu s'élève à la somme de 7899.79€ HT.

Jean-Pierre Rocipon explique que les volets en alu ne nécessitent aucun entretien contrairement à des volets en bois qu'il est nécessaire de protéger.

Hervé Mandon intervient également pour expliquer le risque du vol si des volets alu sont choisis.

Le Conseil Municipal décide de demander des devis comparatifs à d'autres entreprises.

Jérôme Daridan se charge de prendre contact avec l'entreprise Canard pour que celle-ci fasse une proposition.

Dominique Gauffillier contactera l'entreprise Tryba et enfin Sylvie Leyman demandera un devis à la société K par K.

PARTICIPATION 2013 AU SDIS

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDIS nous a fait parvenir un courrier fin décembre relatif à la participation des collectivités territoriales. Cette participation sera calculée sur la base provisoire + 2% correspondant à l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation harmonisée de l'année 2012 qui sera publié par l'INSEE en janvier 2013.

Par ailleurs, conformément à la délibération du 9 juin 2000 du Conseil d'Administration du SDIS 77, les communes ayant un corps de première intervention bénéficient d'un abattement.

Par conséquent, en se référant à ces différents éléments, le montant de la participation des communes et des EPCI s'élèverait pour 2013 et sous réserve du chiffre de l'indice d'inflation officiel pour l'année 2012, de la façon suivante.

- Sans abattement 13.945 € pour 2013 contre 13.776€ par habitant pour 2012
- Avec abattement 13.897 € pour 2013 contre 13.729€ par habitant pour 2012

Toutefois la commune recevra la participation exacte lorsque le Conseil d'Administration du SDIS délibèrera en 2013 après avoir connaissance du taux d'inflation définitif pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de verser la contribution au SDIS pour l'année 2013.

8 VOIX POUR

EXERCICE NUCLEAIRE DU 9 AVRIL 2013

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un exercice nucléaire va être réalisé le 9 avril prochain

Lors d'une réunion du 5 septembre, des groupes de travail seront amenés à se réunir régulièrement, d'ici avril, afin de préparer l'ensemble des aspects pratiques de cet exercice.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Secrétaire a adressé un mail au service concerné, la mairie est en attente d'informations complémentaires à ce sujet.

Entre le moment de la réunion de Conseil et le jour de la rédaction de son compte-rendu, Emmanuelle Roux de la Préfecture de l'Aube a contacté le secrétariat pour informer que l'exercice s'effectuera simplement sur les communes à l'Est de la centrale et à une distance moindre (4,5Kms). Notre commune n'est donc pas concernée par cet exercice initialement prévu sur Melz sur Seine

REFORME SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Jérôme Daridan intervient pour informer les membres du conseil municipal que le projet relatif à la réforme des rythmes scolaires doit être mis en place dans les communes. Il s'est entretenu avec Jean-Pierre Bourlet, Maire d'Hermé à ce sujet et ce afin que le RPI décide d'accepter de mettre en place la réforme en septembre 2013 ou de faire connaître sa décision de report à septembre 2014. Cette réforme implique un impact financier important pour les petites communes rurales comme Melz sur Seine.

Cette réforme s'appliquera sur l'organisation du temps scolaire, les 24 heures d'enseignement seront réparties comme ci-dessous :

9 demi-journées : Mercredi matin y compris

5 heures 30 : Durée maximale de la journée de classe

3 heures 30 : Durée maximale de la demi-journée

1 heure 30 : Durée minimum de la pause déjeuner

180 jours : de classe par an (contre 144 actuellement)

Le financement de cette réforme s'effectuera comme ci-dessous :

- Un fond d'aide de 250 millions d'euros pour les communes s'engageant en 2013 et uniquement sur l'année 2013.
- Une aide générale de 50€ par élève
- Une aide supplémentaire de 40€ pour les communes les plus en difficulté
- Une aide de 45€ par élève à la rentrée 2014 (même si elles ont bénéficié de l'aide en 2013) pour les communes bénéficiant d'une dotation urbaine et de cohésion sociale (Notre commune n'en faisant pas partie).

Le coût moyen estimé de la réforme par élève et par an serait de 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le report de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

8 VOIX POUR

CLASSE DE DECOUVERTE - ANNEE 2013

Le Maire donne la parole à Jérôme Daridan, Adjoint aux Affaires Scolaires concernant le financement de la classe de découverte d'avril 2013.

Quatorze enfants de la commune sont concernés par ce voyage.

A l'issue de la réunion du 11 février 2012 avec les parents pour aborder le coût financier réel du séjour ainsi que la part devant être prise en charge par les familles et la participation proposée par la Commune, il a été décidé que la part prise en charge par les parents resterait identique soit 87.50€ et ce pour l'année 2013.

Le coût du voyage et la participation de la commune se décompose ainsi.

Coût par élève : 350 €

Participation à la charge des parents : 87.50€

Reste à la charge de la commune : 262.50€/enfant

Soit pour 14 enfants : 3675 €

De cette somme seront déduits 300 € de subvention devant être allouée par la communauté de communes du Provinois relatif au projet pédagogique de ce voyage.

Jérôme Daridan informe les membres du conseil municipal que l'association Kidkool en charge des bourses aux vêtements a fait un don de 150€ au profit de cette classe de découverte. Qu'ils en soient bien sincèrement remerciés par les Membres du Conseil Municipal.

Soit au final, à la charge de la commune, la somme de 3225€

Le Maire propose donc aux Membres du Conseil Municipal de voter la participation des parents à la classe de découverte le montant de 87.50€ et ce pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la participation des familles d'un montant de 87.50€ pour la classe de découverte d'avril 2013.

QUESTIONS DIVERSES

PROROGATION DE DEROGATION POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la dérogation en cours arrivant à échéance le 26 février prochain, la commune a du refaire un dossier complet pour expliquer le projet d'interconnexion et de ce fait demander une prorogation de dérogation.

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été convoqué le vendredi 15 février 2013 à la Préfecture de Melun et ce afin de défendre ce dossier.

La commune est donc dans l'attente de l'arrêté acceptant cette prorogation de dérogation pour la distribution d'eau potable.

Affaire à suivre....

DON DE L'ASSOCIATION KIDKOOL AU PROFIT DE LA COMMUNE

Comme évoqué précédemment, le Maire rappelle que l'Association KidKool a fait un don à la commune de 150€ au profit de la classe de découverte pour l'année 2013.

Le Maire demande donc aux Membres du Conseil Municipal d'accepter celui-ci.

Il précise qu'une délibération doit être prise pour la trésorerie afin que celle-ci puisse prendre en charge le chèque de 150 € et le créditer sur le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le don de 150 € que l'Association Kidkool a fait au profit de la classe de découverte des enfants.

8 VOIX POUR

DON DE MONSIEUR J-F ESNAULT

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un don au profit de la commune a été effectué par Jean-François Esnault d'un montant de 15€. Il demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter ce don et ce afin que la Trésorerie puisse le prendre en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le don de 15 € que Jean-François Esnault a fait au profit de la commune.

8 VOIX POUR

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LA COMMUNE

Françoise Gatellier, en qualité de coordonnateur communal, fait part du résultat du recensement qui vient de se dérouler sur la commune expliquant que l'accueil des administrés a été chaleureux et que les gens dans l'ensemble ont joué le jeu et ont répondu aux questionnaires.

Tous les questionnaires ont été retournés en mairie sauf quatre habitations, ce qui est un résultat très positif. Elle explique qu'un rendez-vous est fixé jeudi 21 février avec le superviseur de l'INSEE et que la clôture finale se fera en sa présence.

FETE DU VILLAGE

Jean-Pierre Rocipon présente l'idée d'animation cette année pour la fête annuelle, soit développer le thème de la traction animale, idée retenue lors de la réunion des Amis du Foyer du 18 février.

Mais, cependant, il y a un problème de date car il a contacté les personnes qui se chargent de cette animation, elles ne sont pas disponibles le 26 mai, en revanche le date du 2 juin leur conviendrait. Il demande donc s'il est possible de déplacer la date de la fête, sachant qu'il y a quelques années, il avait été décidé de garder la même date chaque année.

Le débat est lancé mais aucune décision n'est prise à ce sujet.

TRAVAUX DANS LE LOCAL DU FOYER COMMUNAL

Jean Pierre Rocipon exprime le souhait de l'Association « Les Amis du Foyer » d'effectuer des travaux dans le foyer : certains membres sont prêts à donner de leur

temps mais il nécessaire que la mairie prennent en charge la rénovation électrique et l'étanchéité du toit (des bassines ont été mises pour récupérer l'eau).

Le Maire lui rappelle que le sujet a déjà été évoqué précédemment et que le foyer communal, comme la mairie, sont parties intégrantes de la commune, et qu'il est normal que les travaux soient pris en charge par le budget communal. Il rappelle également qu'il sera étudié les différentes utilisations de ce lieu, une fois remis aux normes.

AFFAIRE à SUIVRE....

DENEIGEMENT SUR LA COMMUNE

Hervé Mandon intervient pour remercier les agents municipaux et Jean-Pierre Rocipon pour la qualité de leur travail et du service rendu lors des différents épisodes neigeux.

ACCES A UNE HABITATION LORS D'INONDATIONS RUE DE LA GARE

Sylvie Leyman fait part de la difficulté pour accéder à la propriété de Monsieur Léon Zaoui car VNF installe des barrières le long du canal. Le maire propose d'interroger la navigation sur la possibilité d'avoir une clef du cadenas en cas d'inondations.

DISTRIBUTION DES ŒUFS DE PAQUES

Sylvie Leyman informe les membres du Conseil Municipal que, comme les années précédentes, elle s'occupera des œufs de Pâques sur la commune.

CONCERT SUR LA COMMUNE

Dominique Gauffillier fait part également aux membres du Conseil Municipal qu'une Association (Festival Duke Ellington) prendra contact avec la Mairie pour donner un concert de musique de Jazz dans la salle polyvalente de Blunay et ce fin septembre 2013. Le Conseil Municipal se félicite de cette proposition.

La séance est levée à 22H15.

Le Maire,

Patrice BOUDIGNAT

Les Adjoints au Maire,

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

Les Conseillers Municipaux,

Pape DIOUF

Françoise GATELLIER

Dominique GAUFILLIER

(Absent non excusé)

Hervé MANDON

Nathalie TAVOLETTA